



Édition 2017

À CONSERVER

DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



PRÉVENIR LES RISQUES



Commune de Chaponost

5 avenue Maréchal Joffre

69630 Chaponost

04 78 45 31 33

www.mairie-chaponost.fr

commune de
 Chaponost

AVANT-PROPOS

Pourquoi un DICRIM ?

Les communes doivent mettre en place un Plan communal de sauvegarde (PCS) qui reprend pour chaque risque les intervenants impliqués, les missions de chacun ainsi que les ressources dont ils disposent (matériel, lieux, compétences).

Le PCS de la commune de Chaponost a été mis à jour par arrêté du 20 avril 2017.

En complément de ce document, la commune doit tenir à la disposition de ses administrés un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Ce DICRIM permet à chacun d'être informé et de pouvoir réagir correctement en cas d'accident majeur survenant sur la commune.

Chaque foyer peut également mettre en place son propre plan familial de sûreté (page 14) en expliquant à ses proches les conduites à tenir, en répartissant les missions en cas d'accident, pour que, durant l'alerte, chacun soit protégé.

Ce document est à conserver.

Damien Combet
Maire

Grégory Nowak
Adjoint chargé de la sécurité,
de la circulation, des transports
et des réseaux de communication

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	4
L'alerte	5
Les consignes générales de sécurité	6
Les risques à Chaponost	7
Le risque industriel	7
Le risque de transport de matières dangereuses	8
Le risque météorologique	9
Le risque inondation	10
Le risque mouvement de terrain	11
Le risque séisme	12
Le risque incendie	13
Plan familial de mise en sûreté	14
Pour en savoir plus	15
Numéros d'urgence	16

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou technologique potentiellement dangereux puisse entraîner de graves conséquences sur le plan humain, matériel et/ou environnemental. Il se caractérise par une gravité rare et une probabilité de survenance très faible.

Il peut être :

Technologique : c'est-à-dire consécutif à la manipulation de produits dangereux ou à la mise en place de technologies à risques (risque nucléaire, industriel, biologique).

Naturel : c'est-à-dire résultant des seules forces de la nature.

La commune est concernée par les risques :

Technologiques :

- risque industriel (page 7)
- risque d'accident de transport de matières dangereuses par voie routière (page 8)

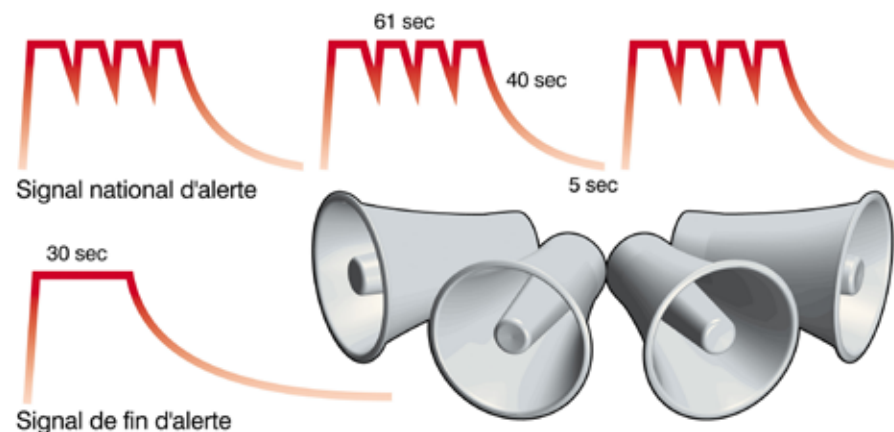
Naturels :

- risque météorologique (page 9)
- risque inondation (page 10)
- risque mouvement de terrain (page 11)
- risque séisme (page 12)

L'ALERTE

L'alerte relève de la responsabilité de l'État et du maire. Elle permet d'avertir la population de l'imminence d'un danger ou de la survenue d'un événement majeur et à chacun de prendre des mesures de protection adaptées au risque concerné.

L'alerte est donnée par différents moyens déclenchés par le Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), par la Préfecture ou par l'entreprise concernée (ADG Campingaz sur la commune).



Les moyens de l'alerte

- **Sirènes** (réseau national d'alerte)
- **Radio**
(France Inter 99.8 ou 101.1 ou France Info : 103.4 ou 105.4)
- **Panneaux à messages variables** (place Foch/parking Bellevue)
- **Site Internet de la commune** : www.mairie-chaponost.fr
- **Page Facebook de la commune** : facebook.com/villechaponost

LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

AVANT L'ALERTE

Prévoyez les équipements minimum : radio avec des piles, lampe de poche type dynamo, eau potable, papiers personnels, traitements médicaux en cours, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillères).

PENDANT L'ALERTE



- Ne paniquez pas
- Ne fumez pas
- Évacuez ou abritez-vous en fonction de la nature du risque
- Écoutez la radio afin de suivre les consignes de sécurité données par les services compétents



- Respectez les consignes des autorités
- Ne téléphonez pas afin d'éviter l'encombrement des lignes téléphoniques
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent

APRÈS L'ALERTE

- Écoutez la radio afin de suivre les consignes de sécurité données par les services compétents
- Mettez-vous à la disposition des secours

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

18 : Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

17 : Police ou gendarmerie

Donnez l'alerte en précisant le lieu, la nature de l'accident constaté, la présence de victimes, etc.

S'il y a des blessés, ne les touchez pas, sauf en cas de danger imminent (explosion, incendie).



LE RISQUE INDUSTRIEL

ADG CAMPINGGAZ

Implantée dans la Zone Industrielle « le Favier » à Saint-Genis-Laval, l'entreprise fabrique et remplit des bouteilles et des cartouches de gaz avec du GPL. Elle rénove aussi des bouteilles de gaz rechargeables et stocke du GPL. Les produits présents sur le site susceptibles d'engendrer un accident majeur sont le butane et le propane. Il s'agit de gaz inflammables pouvant provoquer en cas d'accident un incendie et/ou une explosion.

ARKEMA PIERRE-BÉNITE

L'usine fabrique des produits dérivés de la chimie du fluor. Elle produit des gaz fluorés Forane et du polyfluorure de vinylidène Kynar PVDF. L'entreprise est concernée par des risques de rupture d'iso conteneur de produits toxiques à l'air libre.

En cas d'accident au sein de Campinggaz et/ou Arkema, la sirène (page 5) est déclenchée soit par les services de la Préfecture, soit par l'entreprise elle-même.



LES BONS GESTES

Si vous êtes à l'extérieur :

- Rentrez dans le bâtiment le plus proche, car à l'extérieur ou dans un véhicule la protection est inexistante

Une fois à l'intérieur :

- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez si possible les ventilations, bouchez au mieux toutes les entrées d'air, car un local bien clos est mieux protégé
- Écoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1 ou France Info : 103.4 ou 105.4)
- Respectez les consignes des autorités



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de Transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident causé lors de l'acheminement par voie routière, ferroviaire ou par canalisation, de matières dangereuses (inflammables, toxiques, comburants, explosifs).

Les voies de la commune concernées par ce type de transports sont l'avenue Devienne, l'avenue de Verdun (des aqueducs à l'avenue Devienne), l'avenue Maréchal Joffre (direction Brindas en partant de la Madonne), la route départementale 342, la route des Aqueducs jusqu'à Beaunant.

Codes dangers employés au dos des camions les transportant :

- 1 - matière explosive
- 2 - gaz inflammable
- 3 - liquide inflammable
- 4 - solide inflammable
- 5 - comburant ou peroxyde
- 6 - matière toxique
- 7 - matière radioactive
- 8 - matière corrosive
- 9 - dangers divers

La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.

*Exemple
33 : Liquide très inflammable*



LES BONS GESTES

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

- Mettez-vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs-pompiers, en précisant le lieu, et si possible le code matière du produit

Si vous êtes à l'extérieur :

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, car à l'extérieur ou dans un véhicule la protection est inexistante

Une fois à l'intérieur :

- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez si possible les ventilations, bouchez au mieux toutes les entrées d'air, car un local bien clos est mieux protégé
- Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1 ou France Info : 103.4 ou 105.4)
- Respectez les consignes des autorités







LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

La commune peut être concernée par des phénomènes météorologiques pouvant entraîner des situations dangereuses et des conséquences graves :

- orage
- pluie / inondations
- vent violent
- neige / verglas
- canicule
- grand froid

Par mesure de prévention, Météo France diffuse plusieurs fois par jour des bulletins d'information.

En cas d'alerte, elle caractérise les niveaux de vigilance par quatre couleurs :

-  Pas de vigilance particulière
-  Phénomène habituel pour la saison occasionnellement et localement dangereux
-  Phénomène dangereux de forte intensité
-  Phénomène d'intensité exceptionnelle, l'alerte est maximale.



LES BONS GESTES

Pour la canicule : buvez fréquemment, évitez de sortir aux heures les plus chaudes, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour, passez 2 à 3 heures dans un endroit frais (cinéma, grand magasin...)

Pour le grand froid : évitez les expositions prolongées au froid, habillez-vous chaudement, alimentez-vous convenablement, pensez à ventiler et à aérer votre intérieur, évitez les efforts brusques.

Pour les autres risques : limitez vos déplacements au minimum. Si vous devez prendre impérativement la route, renseignez-vous sur les conditions de circulation, informez votre entourage de votre départ, prévoyez une collation et une couverture dans votre voiture.



LE RISQUE INONDATION

Les inondations se manifestent par le débordement de l'eau hors de son lit habituel d'écoulement, ou par la remontée d'eau des nappes phréatiques.

Dans le Rhône, 4 types d'inondations sont répertoriés :

- les inondations lentes de plaine,
- les inondations par remontée de la nappe phréatique, uniquement possibles si le sol est saturé d'eau et si le terrain est mal drainé,
- les crues rapides des rivières suite à de fortes averses,
- le ruissellement pluvial dû à l'imperméabilisation du sol par des aménagements ou par des pratiques culturales.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des déplacements du sol ou du sous-sol. Ils n'ont pas tous nécessairement la même cinétique, ni les mêmes conséquences : mouvements lents et continus, mouvements rapides et discontinus, érosion littorale.

Le département du Rhône est concerné par :

- les tassements et les affaissements de sols, sous l'effet de surcharges (constructions),
- le retrait-gonflement des argiles : elles se rétractent en période de sécheresse,
- les glissements de terrain qui se produisent généralement si le sol est saturé d'eau et le long d'une pente,
- les écroulements et les chutes de blocs,
- les coulées boueuses et torrentielles.



LES BONS GESTES

Limiter les accidents chez soi :

- Coupez le gaz, le chauffage et l'électricité
- N'utilisez pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...
- Mettez les produits toxiques en hauteur

Éviter noyade et contusions :

- Installez-vous en hauteur
- Attendez les secours
- Ne prenez pas votre voiture

Prévoir le matériel nécessaire :

- Réserve d'aliments et d'eau
- Vêtements chauds et couvertures
- Radio avec des piles chargées + lampes de poche
- Médicaments, ordonnances et carnets de santé
- Papiers importants, photos et doudous des enfants



LES BONS GESTES

AVANT, en cas de danger imminent :

- Évacuez votre logement pour sortir de la zone à risque après avoir coupé le gaz et l'électricité
- Emportez l'essentiel (papiers personnels...)

PENDANT

- Tenez-vous informé et informez les secours de tout danger observé

APRÈS

- Mettez-vous à la disposition des secours
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des services publics
- Évaluez les dégâts et entamez les démarches d'indemnisation



LE RISQUE SÉISME

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, le long d'une faille dans la croûte terrestre. Elle génère des vibrations qui sont ressenties jusqu'en surface. Un séisme est généralement suivi de répliques moins violentes.

12



LES BONS GESTES

AVANT :

- Prévoyez les équipements minimum (voir p.6)
- Fixez les appareils et les meubles lourds
- Préparez un plan de regroupement familial

PENDANT :

- Informez-vous : écoutez la radio, les premières consignes étant données par Radio France
- Restez où vous êtes
- Abritez-vous sous un meuble solide
- Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

APRÈS :

- Fermez le gaz et l'électricité
- Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
- Écoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités
- **Rejoignez le lieu de regroupement**

LE RISQUE INCENDIE

Un incendie peut être déclenché par la présence d'une source de chaleur au sein d'un établissement ou par la propagation d'un incendie d'une infrastructure voisine (flammes nues, travaux par point chaud, non conformité des installations, surcharge électrique, accident industriel ou accident de transport de matières dangereuses...).

La nature des effets d'un incendie dépend des enjeux exposés : thermique (brûlures, destruction partielle ou totale de l'établissement) et toxiques (fumées).

13



LES BONS GESTES

SI LE FEU SE DÉCLARE DANS VOTRE LOGEMENT :

- Quittez votre logement
- Faites sortir les occupants
- Fermez bien la porte de la pièce en feu ainsi que la porte d'entrée
- Descendez par l'escalier (ne prenez pas l'ascenseur) et ne revenez jamais sur vos pas
- Restez à l'extérieur de votre immeuble et attendez les pompiers

**Dans tous les cas, prévenez immédiatement les pompiers
en appelant le 18 ou le 112**

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

Afin de pouvoir réagir au mieux et au plus vite si un risque venait à survenir, vous pouvez mettre en place votre plan familial de mise en sûreté :

- Sachez reconnaître le message d'alerte.
- Listez les fréquences radio à écouter en cas d'alerte :
 - France Inter 99.8 ou 101.1
 - France Info 103.4 ou 105.4
- Apprenez les consignes générales de sécurité.
- Répertoirez et affectez une mission à chaque membre de votre foyer :
 - fermeture des fenêtres,
 - arrêt de la ventilation,
 - récupération des papiers importants en cas d'évacuation,
 - ou toutes autres missions nécessaires à la mise en sûreté de votre foyer et de ses occupants.
- Gardez à disposition tous les numéros d'urgence.

POUR EN SAVOIR PLUS

Préfecture du Rhône : www.rhone.gouv.fr

Portail interministériel de prévention des risques majeurs :
www.risques.gouv.fr

INPES : www.inpes.sante.fr/10000/themes/evenement_climatique

LIEUX D'ACCUEIL SUR LA COMMUNE

En cas d'événement majeur nécessitant l'évacuation d'un quartier, l'accueil provisoire des habitants de la commune, aura lieu à :

la salle des fêtes

Espace François Perraud,
9 boulevard P. Reydellet à Chaponost



Dans certaines situations, d'autres bâtiments pourront également servir de centre de distribution d'eau potable ou de médicaments en cas de risque sanitaire.

NUMÉROS D'URGENCE

18 POMPIERS	15 SAMU	112 N° D'URGENCE EUROPÉEN	17 POLICE SECOURS
04 78 45 07 00 06 08 72 37 33 POLICE MUNICIPALE	04 78 05 18 42 GENDARMERIE DE BRIGNAIS		
0800 473 333		GRDF	
0972 675 069		ERDF	
09 77 401 132		SUEZ	
04 78 11 69 11		CENTRE ANTI-POISONS	

www.mairie-chaponost.fr



LES BONS RÉFLEXES

- Évacuez ou abritez-vous en fonction de la nature du risque.
- Écoutez la radio sur le réseau Radio France (France Inter 99.8 ou 101.1 ou France Info 103.4 ou 105.4).
- Respectez les consignes des autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.